MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Ségur du Numérique en Santé
Dossier Usager Informatisé (DUI)



Professionnels et ESSMS accompagnant des personnes en situation de handicap (« PH »)

Que vous apporte votre DUI référencé Ségur Vague 2 ?

Simplifier et améliorer les services numériques du quotidien

Gagner du temps et fiabiliser les remontées de données

Sécuriser les données et les accès pour un DUI fiable et de confiance

Produire les documents de transmission des données de santé

PH avec décision d'orientation

Simplifier et fiabiliser les orientations pour un suivi des parcours plus fluide et coordonné

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SÉGUR NUMÉRIQUE

Des services connectés autour du dossier usager informatisé

Cette page vise à vous donner une vision d'ensemble de ces services, en montrant : leur rôle respectif, leurs articulations, et leur intérêt pour les professionnels et structures ***intervenant auprès des personnes âgées.***

Le DUI s'inscrit dans un **écosystème de services numériques nationaux**, qui permettent de partager, sécuriser et fiabiliser les informations.

Mon espace santé est l'espace numérique personnel de la personne, qui permet de stocker, consulter et partager ses documents de santé avec les professionnels de son choix. Le consentement de l'usager est nécessaire pour la création de son espace.

En savoir plus : ICI

Mon espace santé (MES)

le carnet de santé numérique de la personne

Les structures peuvent alimenter cet espace avec certains documents produits dans le cadre de l'accompagnement, avec l'accord de la personne.

Dans le secteur du **handicap**, les professionnels peuvent accéder à Mon espace santé, selon leur équipement et leurs habilitations. Cet accès reste encore variable selon les structures et les usages sur le terrain.

Le **DUI** constitue le **socle du suivi social et administratif, et s'adapte aux pratiques d'accompagnement** (hébergement, insertion, suivi des situations).

En savoir plus : ICI

Dossier Usager Informatisé (DUI)

outil principal utilisé par les professionnels

- **Accès aux informations utiles**
- **Saisie et suivi de l'accompagnement**
- **Production de documents**

Un service d'authentification du professionnel

Pro Santé Connect

Authentification sécurisée

Un service d'identification du résident

Identité Nationale de Santé (INS)

Un service d'échange

Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté)

01

Les **apports communs** aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap AVEC et SANS décision d'orientation*

**ESMS soumis aux décisions d'orientation de la CDAPH reçues au travers de la plateforme ViaTrajectoire*

ESSMS PH avec décision d'orientation *(PH avec DO)*

*Structures accompagnant des personnes handicapées **orientées par la CDAPH**.*

Principales catégories :

Établissements avec hébergement / accueil

- **MAS** – Maisons d'Accueil Spécialisées
- **FAM** – Foyers d'Accueil Médicalisés
- **FO / FH** – Foyers de vie / foyers d'hébergement
- **EEAP** – Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

Établissements enfants / éducation spécialisée

- IME / IEM / ITEP (selon organisation)
- Instituts spécialisés (sensoriels, moteurs, etc.)

Services d'accompagnement

- **SESSAD** – Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
- **SAVS** – Services d'accompagnement à la vie sociale
- **SAMSAH** – Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Insertion professionnelle

- **ESAT** – Établissements et services d'aide par le travail

ESSMS PH sans décision d'orientation *(PH sans DO)*

*Structures accessibles **sans décision d'orientation de la CDAPH**.*

Principales catégories :

- **CMPP –** Centres Médico-Psycho-Pédagogiques
- **CAMSP –** Centres d'Action Médico-Sociale Précoce
- **BAPU –** Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire

Simplifier et améliorer les services numériques du quotidien

OBJECTIF 1

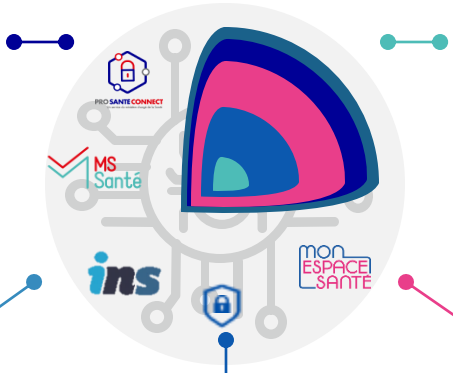
Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 ne se contente plus d'intégrer les services socles, il permet désormais leur **utilisation fluide et intégrée** dans vos pratiques métier, **sans rupture** entre les outils.

Accès simplifié et sécurisé aux services

Vous accédez à l'ensemble de vos services (DUI, Mon espace santé, INS) via **Pro Santé Connect**, avec une authentification unique.

Moins d'identifiants à gérer, un accès sécurisé et une navigation fluide entre les outils, même en situation d'urgence.



Echanges fluides et optimisés via la messagerie sécurisée de santé

Les documents reçus via la **MSSanté** sont intégrés plus facilement dans le DUI, sans ressaisie. Vous disposez de **boîtes aux lettres** adaptées à vos usages : nominatives, organisationnelles et/ou applicatives.

Des échanges sécurisés, tracés, compatibles avec les pratiques actuelles (Webmail).

Identité usager fiable et partagée

L'utilisation de **l'Identité Nationale de Santé (INS)** devient plus simple au quotidien, avec une gestion des traits d'identité facilitée.

Une identité unique et vérifiée, qui sécurise la prise en charge de l'usager, en limitant les erreurs et les doublons.

Données sécurisées et usage de confiance

Le DUI intègre des mécanismes renforcés de sécurité : accès contrôlés, actions tracées, protection des données sensibles.

Un environnement de travail fiable, conforme aux exigences de sécurité des données de santé.

Consultation facilitée des documents

La consultation de Mon espace santé **se fait directement depuis le DUI.**

Sans ressaisie, avec une alimentation facilitée de Mon espace santé pour certains documents, intégrant la gestion de la non-opposition et du consentement de la personne.

Vos cas d'usage

Assurer la continuité de l'accompagnement entre équipes médico-sociales



Une personne est suivie par plusieurs professionnels. Lors d'un changement de structure ou d'une évolution de son accompagnement, les informations utiles au suivi de la personne sont **consultées dans le DUI et mises à jour par les équipes concernées**, avec l'accord de la personne accompagnée. **Les professionnels disposent d'une information commune et actualisée.**

Partager et mettre à jour le projet personnalisé d'accompagnement (PPA)



Avec l'accord de la personne, les informations pertinentes du PPA peuvent être transmises à une structure partenaire ou à un professionnel externe **via la MSSanté ou Mon espace santé**. Chaque professionnel habilité accède uniquement aux informations utiles à son intervention. Par exemple, un professionnel de santé peut consulter les éléments médicaux nécessaires à la prise en charge.

Contacter rapidement le médecin en cas de situation complexe



Une personne présente une évolution de son état nécessitant un avis médical. Le professionnel consulte depuis le DUI les documents disponibles dans l'espace santé de la personne afin d'accéder aux informations utiles à sa prise en charge. Si un échange avec le médecin est nécessaire, le professionnel peut retrouver ses coordonnées via **l'Annuaire Santé** et le contacter rapidement via MSSanté.

Gagner du temps et fiabiliser les remontées de données

OBJECTIF 2

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **réutiliser automatiquement les données saisies** dans le dossier usager pour répondre aux obligations réglementaires et aux besoins de pilotage.

Les informations ne sont plus ressaisies dans plusieurs outils. Elles sont produites une seule fois, au plus près du soin ou de l'accompagnement, puis exploitées directement.

- Les données que vous renseignez au fil de l'accompagnement (profil des personnes, accompagnements réalisés, suivi…) sont structurées selon des référentiels nationaux (***CI-SIS***), ce qui garantit leur homogénéité.
- Un fichier unique, généré automatiquement à partir du DUI, regroupe les indicateurs clés sur 12 mois d'activité (admissions, accompagnement, coordination, données administratives…).
- Disponible à la demande, ce fichier alimente les outils nationaux (ex : SIDOBA), sans ressaisie.
- Seules les données effectivement disponibles dans le DUI sont mobilisées, ce qui simplifie la production des indicateurs.
- Elles contribuent également au suivi des usages numériques via des outils nationaux comme MaturiN SMS.

Moins d'administratif, une charge de travail allégée, et un soutien concret à la transformation de l'offre et aux réformes du secteur.

SIDOBA

SIDOBA est le système d'information de la CNSA destiné à recueillir les données des établissements et services médico-sociaux afin de soutenir le suivi et le pilotage du secteur. La Vague 2 prévoit la mise en place d'une interface entre le DUI et SIDOBA afin de préparer, à terme, la transmission automatisée de certaines données sans ressaisie.

MaturiN SMS

Outil national utilisé pour mesurer et suivre le développement des usages numériques dans les établissements.

Vos cas d'usage

Fiabiliser les remontées de données sur l'utilisation du DUI

La direction souhaite disposer d'indicateurs fiables pour suivre l'utilisation du DUI au sein de l'établissement. Sans données structurées, le recueil des informations repose sur des extractions et consolidations manuelles, souvent chronophages.

Avec le DUI Vague 2, **les données relatives aux usages du dossier** (admission, gestion administrative, accompagnement, coordination, soins, circuit du médicament) **sont automatiquement extraites à partir des informations saisies par les professionnels**. L'établissement bénéficie de remontées de données plus fiables, homogènes et faciles à produire.

Disposer de données fiables pour décrire les accompagnements

Dans le cadre de la réforme SERAFIN-PH, la structure doit décrire plus finement les accompagnements réalisés et justifier ses besoins de financement. Avec le DUI Vague 2, les données sont mieux structurées et produites de manière homogène (types d'accompagnement, intensité, parcours).

La Vague 2 permet de **mettre en place les conditions de transmission des données (via SIDOBA),** en préparant leur remontée vers les systèmes nationaux. Les remontées de données au titre de SERAFIN-PH interviendront dans un second temps, dans le cadre des évolutions ultérieures du dispositif.

Sécuriser les données et accès pour un DUI fiable et de confiance

OBJECTIF 5

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 renforce la **cybersécurité** et la **sécurité des systèmes d'information** (SSI), pour garantir la **confidentialité**, la **traçabilité** et la **fiabilité** de l'ensemble des informations de santé.

Des solutions plus sûres et mieux protégées

Les éditeurs appliquent des **pratiques de développement sécurisé** tout au long du cycle de vie de leurs solutions.

Les logiciels font l'objet d'un suivi continu des vulnérabilités et de mises à jour régulières pour corriger les failles de sécurité identifiées.

Des **mesures de prévention, de détection et de correction** sont mises en œuvre afin de renforcer la protection des données et de limiter les risques de cyberattaque.

Des identités et des accès mieux maîtrisés

Chaque professionnel dispose d'un compte nominatif et accède aux services via Pro Santé Connect, avec **authentification forte** (ou à **double facteur**).

Les sessions sont **sécurisées (verrouillage automatique, fermeture après inactivité).**

L'identité du professionnel est **vérifiée dans les échanges avec les services numériques de santé.**

Des données protégées à chaque étape

Toutes les actions réalisées dans le DUI (consultation, création, modification, transmission) sont **tracées** et **historisées**, garantissant une meilleure traçabilité des informations.

Les données sont protégées grâce à des **mécanismes de contrôle des accès, de sécurité et d'intégrité**, limitant les risques d'accès non autorisés, de perte ou d'altération.

Des solutions testées et vérifiées

Le logiciel fait l'objet de **tests d'intrusion** réalisés par des prestataires qualifiés.

Il est soumis à une **évaluation** formalisée de sa conformité aux exigences de sécurité nationales.

Cette validation est une **condition préalable** nécessaire pour être éligible au **référencement Ségur**.

Vos cas d'usage



Utiliser un logiciel conçu pour résister aux risques de sécurité

Les professionnels utilisent quotidiennement le DUI pour consulter, modifier et partager des informations sensibles.

Avec la Vague 2, les éditeurs doivent intégrer des exigences de sécurité renforcées dès la conception du logiciel : *gestion des vulnérabilités, mises à jour de sécurité, contrôle des accès et traçabilité des actions*.

Les professionnels bénéficient d'un environnement plus sûr pour protéger les données des personnes accompagnées et assurer la continuité de leur activité.

02

Les **spécificités** propres aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap **AVEC décision d'orientation**



Produire les documents de transmission des données de santé

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **produire, structurer et partager les documents de santé dans des formats standardisés et interopérables**, directement exploitables par les autres professionnels.

Les documents (prescriptions, notes de vaccination, comptes-rendus d'examens…) **sont structurés dès leur création dans le DUI, ce qui les rend compréhensibles et réutilisables par tous les acteurs.**

- Ils peuvent être partagés automatiquement via **MSSanté** ou vers **Mon espace santé**, sans ressaisie ni transformation.
- Les informations sont à jour, homogènes et accessibles au bon moment, quel que soit le lieu de prise en charge.
- Le DUI facilite la production de documents clés, comme les **notes de vaccination**, avec des données préremplies.

Vous améliorez la continuité des soins et la coordination, en vous appuyant sur des documents fiables et immédiatement exploitables.

Vos cas d'usage

Analyses biologiques : des échanges sécurisés dès la prescription

Dans le cadre du suivi de la personne, un professionnel prescrit une **analyse biologique**.

Aujourd'hui, les informations nécessaires aux échanges sécurisés entre les acteurs ne sont pas toujours intégrées dès la création de la prescription. Les laboratoires peuvent alors rencontrer des difficultés pour identifier les bons destinataires des résultats.

Avec le DUI Vague 2 :

- les adresses MSSanté du médecin traitant et de l'ESSMS sont automatiquement intégrées à la prescription, afin de faciliter l'envoi sécurisé des résultats par le laboratoire aux bons destinataires
- la prescription peut être transmise de manière sécurisée au laboratoire de biologie médicale concerné via **MSSanté**,
- le laboratoire dispose dès l'origine des informations nécessaires pour identifier les destinataires des résultats,
- **les échanges sont sécurisés et le partage des données entre professionnels est facilité.**

Vaccination : assurer un suivi fiable lors d'une vaccination

Une infirmière réalise une vaccination au sein de la structure à l'une des personnes accompagnées. Le DUI permet d'enregistrer la vaccination de manière structurée et de générer automatiquement une **note de vaccination, préremplie à partir des informations de la boîte de vaccin**. Il facilite également **l'accès au schéma vaccinal de référence**, permettant de sécuriser les pratiques et d'assurer la conformité des vaccinations réalisées.

La production de cette note concerne les structures relevant du **profil PH avec DO**.

Cette note est ensuite transmise depuis le **DUI** vers **Mon espace santé**.

Les différentes vaccinations sont ainsi **historisées et consolidées dans un espace unique**, permettant à la personne d'accéder facilement à son suivi vaccinal et aux professionnels intervenant auprès d'elle de disposer d'une information fiable et rapidement mobilisable. Cela garantit un **suivi vaccinal sécurisé, conforme et partagé.**

Le DUI permet de produire et d'accéder aux documents suivants –

Le DUI s'intègre dans **l'écosystème numérique du territoire** et favorise des échanges sécurisés entre les acteurs du soin et de l'accompagnement, au bénéfice d'un **parcours coordonné** de la personne accompagnée.

ESSMS pour personnes en situation de handicap

DUI

Liste non exhaustive de documents produits par le DUI de l'ESSMS et qui **peuvent alimenter** l'espace santé des usagers accompagnés par l'ESSMS

- Projet personnalisé d'accompagnement (PPA)
- Grille d'évaluation médico-sociale
- Plan de soins
- Comptes rendus / fiches de suivi de soins
- Tests d'orientation diagnostic ou de repérage
- Prescriptions
- Attestation de résidence / d'hébergement
- Attestation de sortie

Consulte des documents dans Mon espace santé et/ou reçus via la MSSanté

Avec décision d'orientation

Alimente Mon espace santé et/ou transmet via la MSSanté





Autre ESSMS

Médecine de ville

Hôpital

Laboratoire de biologie

Imagerie

Officine

Liste non exhaustive de documents que l'ESSMS pourra consulter à terme dans l'espace santé de l'usager qu'il accompagne, ou récupérer via la MSSanté

- Notes de vaccination
- Comptes rendus de consultation médicale
- Comptes rendus d'hospitalisation
- Prescriptions médicales et paramédicales (biologie, soins infirmiers, orthophonie, pédicurie…)
- Résultats d'examens de biologie médicale
- Imagerie médicale (comptes rendus)
- Certificats médicaux (CERFA)

Quels apports pour les ESSMS ?

ViaTrajectoire, service socle national d'orientation
pour le secteur sanitaire et médico-social

ViaTrajectoire PH est un module dédié à l'orientation des personnes en situation de handicap, intégré à la plateforme ViaTrajectoire, qui comprend plusieurs volets d'orientation. Il permet de **gérer et suivre les demandes d'orientation vers les ESSMS** sur le champ du handicap.

Le module ViaTrajectoire PH est aujourd'hui largement **déployé** :

97	100	11 000
Départements couverts	MDPH impliquées	ESSMS concernés

- Un service critique pour le pilotage des politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap.

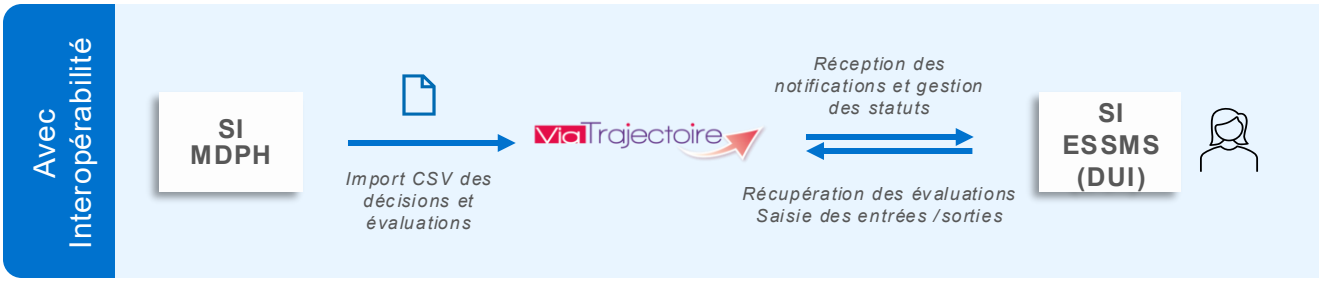
Aujourd'hui, le fonctionnement de ViaTrajectoire PH repose sur **des échanges peu automatisés et non synchronisés** entre les systèmes d'information des MDPH et des établissements.

- Les **MDPH** importent les décisions d'orientation dans ViaTrajectoire.
- Les **ESSMS** consultent ces décisions, puis ressaisissent les informations utiles dans leur propre DUI et gèrent les statuts et le suivi de la personne.

- Ces informations sont suivies en parallèle dans ViaTrajectoire et dans les DUI. Ce fonctionnement génère des ressaisies, des écarts de données et une gestion non synchronisée des parcours.



Fonctionnement nominal de ViaTrajectoire PH sans interopérabilité entre les systèmes d'information des MDPH et des ESSMS



Fonctionnement interopérable de ViaTrajectoire PH avec les ESSMS

Quels apports pour les ESSMS ?

L'interopérabilité ViaTrajectoire – DUI
Vecteur d'efficience

UN LEVIER DE TRANSFORMATION DES PRATIQUES

Le déploiement de l'interopérabilité entre **ViaTrajectoire PH et les DUI** constitue un levier majeur pour améliorer la qualité de l'orientation et de la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Il permet de **simplifier la gestion des notifications** et d'assurer un **suivi plus fiable des entrées et des sorties sur le territoire**.

DES ÉCHANGES AUTOMATISÉS ET INTÉGRÉS AU DUI

Les échanges de données sont **automatisés**, ce qui limite les ressaisies.

Les fonctionnalités de ViaTrajectoire PH sont **directement intégrées dans les DUI**.

Les informations et statuts sont **mis à jour en temps réel**.

Les professionnels travaillent avec des outils connectés, sans rupture d'usage.

DES DONNÉES PLUS FIABLES POUR UN MEILLEUR PILOTAGE

L'interopérabilité améliore la **qualité** et la **fiabilité** des données

Elle permet de **réduire la charge administrative** des équipes.

Elle renforce également le **pilotage** et la **réactivité** dans le suivi des orientations.

Les décisions reposent ainsi sur des informations à jour et partagées.

Quels avantages pour les ESSMS ?

- Les professionnels n'ont **plus besoin de se connecter systématiquement à ViaTrajectoire** : les demandes sont accessibles et traitées dans le DUI.
- Les informations de la personne sont **automatiquement récupérées depuis ViaTrajectoire**, évitant les ressaisies et limitant les erreurs.
- L'ensemble des orientations est **centralisé dans le DUI**, garantissant une information exhaustive et à jour.
- Les établissements peuvent **suivre les décisions d'admission et les interactions avec les autres ESSMS**, facilitant la compréhension des parcours.
- Les équipes s'appuient sur des **informations fiables, partagées et synchronisées**, ce qui permet une prise en charge plus réactive et plus adaptée.

03

Les **spécificités** propres aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap **SANS décision d'orientation**



Produire les documents de transmission des données de santé

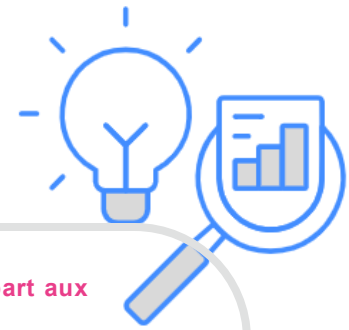
Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **produire, structurer et partager les documents de santé dans des formats standardisés et interopérables**, directement exploitables par les autres professionnels.

Les documents (dossiers de liaison d'urgence, projet personnalisé, évaluations…) **sont structurés dès leur création dans le DUI, ce qui les rend compréhensibles et réutilisables par tous les acteurs.**

- Ils peuvent être partagés automatiquement via **MSSanté** ou vers **Mon espace santé**, sans ressaisie ni transformation.
- Les informations sont à jour, homogènes et accessibles au bon moment, quel que soit le lieu de prise en charge.
- Le DUI facilite la production de documents clés, comme le **dossier de liaison d'urgence** (DLU), avec des données préremplies.

Vous améliorez la continuité des soins et la coordination, en vous appuyant sur des documents fiables et immédiatement exploitables.



Vos cas d'usage

Urgence : transmettre les informations essentielles lors d'un départ aux urgences

Une personne accompagnée doit être transférée aux urgences. Le professionnel déclenche l'intervention des secours et s'appuie sur le **dossier de liaison d'urgence** (DLU) pour transmettre les informations nécessaires. Il est composé de :

- une **fiche de transfert** vers le service des urgences
- une **synthèse environnementale**

La synthèse environnementale est transmise en amont ("à froid") dans Mon espace santé et partagée via MSSanté, afin de disposer d'informations à jour sur la situation de la personne.

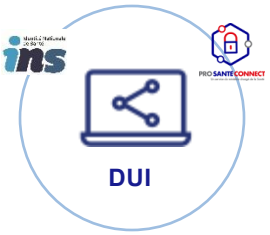
La fiche de transfert est envoyée "à chaud" au moment de l'urgence (via MSSanté et/ou Mon espace santé), avec les éléments contextuels utiles à la prise en charge.

Les équipes hospitalières accèdent immédiatement à des informations fiables (autonomie, environnement, organisation des aides…).

Le DUI permet de produire et d'accéder aux documents suivants –

Le DUI s'intègre dans **l'écosystème numérique du territoire** et favorise des échanges sécurisés entre les acteurs du soin et de l'accompagnement, au bénéfice d'un **parcours coordonné** de la personne accompagnée.

ESSMS pour personnes en situation de handicap



Liste non exhaustive de documents produits par le DUI de l'ESSMS et qui **peuvent alimenter** l'espace santé des usagers accompagnés par l'ESSMS

- Projet personnalisé d'accompagnement (PPA)
- Grille d'évaluation médico-sociale
- Dossier de liaison d'urgence (DLU) – Fiche de transfert
- Dossier de liaison d'urgence (DLU) – Synthèse environnementale

Consulte des documents dans Mon espace santé et/ou reçus via la MSSanté

Sans décision d'orientation

Alimente Mon espace santé et/ou transmet via la MSSanté



Autre ESSMS

Médecine de ville

Hôpital

Laboratoire de biologie

Imagerie

Officine

Liste non exhaustive de documents que l'ESSMS pourra consulter à terme dans l'espace santé de l'usager qu'il accompagne, ou récupérer via la MSSanté

- Documents de liaison (ex : retour d'hôpital, urgences)
- Informations sur l'état de santé ou l'évolution de la situation
- Comptes rendus de consultation
- Comptes rendus d'hospitalisation ou de passage aux urgences
- Courriers entre professionnels (médecin traitant, spécialiste, etc.)

04

En synthèse, ce qu’il faut retenir



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Ségur du Numérique en Santé
Pour le secteur social et médico-social

630 M€
dédiés au médico-social

2 sur 3
ESSMS équipés d'un DUI Vague 1

32 691
ESSMS embarqués

La **Vague 2 du dispositif SONS médico-social**, lancée en mars 2026, vient parachever les ambitions portées par le Ségur du numérique en santé. Une fois leurs solutions mises en conformité avec les exigences de cette vague et dûment référencées, les éditeurs pourront les déployer auprès des ESSMS. Ces déploiements s'appuieront sur la signature d'un bon de commande, **sans reste à charge pour les structures**.

La Vague 2 se déploie en parallèle dans les autres secteurs (sanitaire, ville,...). Elle permet ainsi aux structures médico-sociales de **se mettre en conformité** avec les exigences réglementaires et de s'aligner avec le secteur sanitaire, contribuant à un système de santé **plus interopérable et décloisonné**.

Quels prérequis pour la Vague 2 ?

Vos actions pour vous engager en Vague 2

Vérifiez votre situation
- Assurez-vous que vous faites partie d'une catégorie d'ESSMS éligibles et que vous disposez d'un DUI
- Vous pouvez être accompagné par votre **ARS / GRADeS**

Rapprochez-vous de votre éditeur
- Rapprochez-vous de votre éditeur pour solliciter une montée de version
- Assurez-vous que votre éditeur soit bien référencé sur le périmètre **PH avec ou sans DO, selon votre structure**

Assurez les prérequis techniques
- Vous devez disposer d'une MSSanté opérationnelle, en particulier si vous avez bénéficié de la Vague 1 du SONS
- Assurez-vous que vos certificats logiciels soient établis au niveau du FINESS juridique et anticipez leur renouvellement

Organisez votre déploiement
- Anticiper les conditions de déploiement dans votre établissement
- Un même organisme gestionnaire (FINESS juridique) ne peut effectuer qu'une seule commande par solution référencée

Point de vigilance *: les éditeurs ont jusqu'au 15 mars 2028 pour référencer leur logiciel conformément aux exigences du SONS Vague 2*

Pour en savoir plus :

Vous pouvez consulter les documentations suivantes

- La page Ségur tout secteur
- La page Ségur pour le médico-social
- Le replay du webinaire « Comprendre la Vague 2 pour le médico-social »
- Liste des solutions référencées et en cours
- Le parcours guidé ESSMS

Commande avant le 15 juin 2028

Installation avant le 15 mars 2029

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SÉGUR NUMÉRIQUE